

ASSOCIATION JOSEPH SAUVY

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Membres
Association Joseph Sauvy
23 rue François Broussais
66100 PERPIGNAN

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Joseph Sauvy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Annexe 6 » des comptes annuels concernant la présentation dans les états financiers des financements destinés aux départs à la retraite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « Règles et méthodes comptables particulières au secteur social et médico-social » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des affectations de résultats sous contrôle des tiers financeurs. Dans le cadre des appréciations auxquelles j'ai procédé, je me suis assuré de la correcte traduction comptable de ces opérations dans les comptes de l'association.
- Mes travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que la présentation d'ensemble des comptes conformément à l'instruction comptable M22 bis et au Code de l'action sociale et des familles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

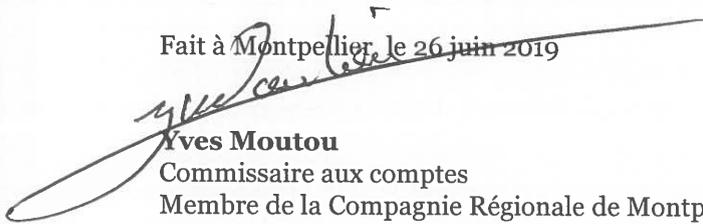
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son port sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 26 juin 2019


Yves Moutou
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier

ACTIF

Libellé	Montant brut 2018	Amort. et prov. 2018	Montant net 2018	Montant net 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	264 435	264 357	78	942
Autres immobilisations incorporelles	647 362	533 397	113 966	167 025
Immobilisations incorporelles en cours			0	
Immobilisations corporelles :				
Terrains	2 834 105	54 403	2 779 702	2 690 128
Constructions	59 348 982	20 888 321	38 460 662	40 365 338
Installations techniques, matériels et outillage	2 633 686	2 360 267	273 418	340 920
Autres immobilisations corporelles	24 563 807	18 524 889	6 038 918	6 462 265
Immobilisations corporelles en cours	2 832 242		2 832 242	468 472
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	2 064 795		2 064 795	2 068 832
Autres titres immobilisés	1 013 838		1 013 838	1 013 772
Prêts	59 063		59 063	102 556
Autres immobilisations financières	206 090		206 090	136 218
TOTAL I	96 468 405	42 625 633	53 842 772	53 816 467
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	111 369		111 369	104 110
Autres approvisionnements	85 030		85 030	65 216
En-cours de production (biens et services)				4 559
Produits intermédiaires et finis	301 442		301 442	345 637
Marchandises	1 873		1 873	7 189
Avances et acomptes versés sur commandes	31 330		31 330	12 472
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 618 094	99 242	2 518 853	2 966 584
Autres créances	4 776 061		4 776 061	3 849 364
Valeurs mobilières de placement	1 410 004		1 410 004	1 410 004
Disponibilités	24 601 239		24 601 239	17 434 491
Charges constatées d'avance	185 113		185 113	165 474
TOTAL III	34 121 557	99 242	34 022 315	26 365 101
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	130 589 962	42 724 875	87 865 087	80 181 568
<i>(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.</i>				
<i>(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :</i>				
<i>(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.</i>				

PASSIF

Libellé	Montant net 2018	Montant net 2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 863 155	1 863 155
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	9 229 882	8 801 725
Réserves de compensation	3 840 765	3 818 295
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	2 323 845	2 323 845
Autres réserves	58 973	58 973
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	7 603 807	7 165 704
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-5 862	-5 862
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	2 965 258	1 636 510
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 261 744	-2 164 861
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	945 356	2 179 325
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 955 766	9 026 867
Provisions réglementées :	8 615 931	8 634 777
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	433 674	433 674
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	6 869 223	6 888 068
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	1 313 035	1 313 035
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	44 135 133	43 338 455
Comptes de liaison		
TOTAL II		0
Provisions pour risques	70 571	86 648
Provisions pour charges	15 000	858 137
Fonds dédiés	1 565 190	820 995
TOTAL III	1 650 762	1 765 780
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	31 470 844	25 372 704
Emprunts et dettes financières divers (3)	127 899	118 632
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 494	39 219
Redevables créditeurs	69 989	73 507
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 724 474	2 162 440
Dettes sociales et fiscales	6 556 564	6 335 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	1 111 928	975 216
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	42 079 192	35 077 333
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	87 865 087	80 181 568
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	65 422	63 710
Production vendue :		
- prestations de services	3 442 972	3 220 925
- divers	2 134 779	2 065 444
Production stockée ou déstockage de production	-48 754	
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	43 765 639	43 227 250
Subventions d'exploitations et participations	175 312	185 559
Reprises sur amortissements et provisions	182 478	513 491
Transferts de charges	2 831 646	2 961 063
Autres produits	5 254 937	5 430 494
TOTAL I	57 804 433	57 667 936
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	857	1 312
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	258 976	193 920
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	259 833	195 232
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		46 882
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	490 364	494 218
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	388 394	269 653
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	878 758	810 753
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	244 868	236 568
TOTAL DES PRODUITS	59 187 893	58 910 488
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	59 187 893	58 910 488

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	67 251	92 416
Variation de stock	5 316	37 651
Achats de matières premières et fournitures	421 293	556 393
Variation de stock	-2 130	-28 284
Achats d'autres approvisionnements	1 288 396	937 935
Variation de stock	-19 943	24 103
Achats non stockés de matières et fournitures	2 591 435	2 595 336
Services extérieurs et autres	11 186 616	10 143 506
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 972 336	1 992 251
- autres	396 522	387 965
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	25 919 551	25 740 962
- charges sociales	9 349 123	9 281 928
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	3 513 336	3 535 438
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	53 019	63 259
- pour risques et charges d'exploitation	133 000	202 977
Autres charges	254 665	329 990
TOTAL I	57 129 786	55 893 827
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	701 091	625 413
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	701 091	625 413
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	27 571	79 726
Sur opérations en capital	28 655	8 208
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	177 000	96 700
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées	3 665	
TOTAL III	236 892	184 634
Impôts sur les sociétés (IV)	36 767	27 289
Engagements à réaliser sur ressources affectées (V)	138 000	0
TOTAL DES CHARGES	58 242 537	56 731 163
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	945 356	2 179 325
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	59 187 893	58 910 488



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

ANNEXE COMPTABLE

Exercice 2018

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et résultat de l'association.

Ces éléments d'informations ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

L'exercice social clos le 31 décembre 2018 a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 87 865 087 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 945 356 euros.

Cette annexe se présente comme suit :

- Faits caractéristiques de l'exercice
- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Règles et méthodes comptables générales
- Règles et méthodes comptables particulières au secteur social et médico-social

Siège Social

23 rue François Broussais – CS 20007 – 66028 Perpignan Cedex

Tel : 04.48.22.21.64 / Fax : 04.68.61.48.60

www.association-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- ▶ En 2018, l'association Joseph a constitué les sociétés civiles immobilières AJS Bona Casa et AJS Cayrou afin d'acquérir des biens immobiliers. L'objet est de proposer :
 - Des locations à loyers modérés aux usagers autonomes,
 - Des locations pour des partenaires du secteur social et médico-social.
- ▶ Les encaissements CRETON de l'année 2017 relatifs au solde des exercices 2015 et 2016 sont repris par l'ARS sur le budget 2018 de l'IME AL CASAL pour un montant s'élevant à 469 307€.
- ▶ L'association Joseph a versé une prime défiscalisée (500 € par salarié) conformément à la Loi n°2018-1213 du 24 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Au titre de l'exercice 2018, la prime défiscalisée concernant tous les salariés s'élève à 633 745€.
- ▶ Le Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires est présenté en déduction de la taxe sur les salaires. Au 31 décembre 2018, le montant comptabilisé s'élève à 639 k€.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- ▶ Le traité d'apport, conclu en date du 27 septembre 2018 entre les associations OPASR et Joseph Sauvy, prévoit le transfert des actifs et passifs des quatre établissements du secteur social et médico-social exploités par l'OPASR (SAVS, SESSAD, IME, ESAT) à l'association Joseph Sauvy. L'ARS Occitanie et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ont arrêté la cession des autorisations des établissements à l'association Joseph Sauvy au 1^{er} janvier 2019 :
 - Ime La Mauresque
 - Sessad trait d'Union
 - Savs La Roselière
 - Esat La roselière

Siège Social

23 rue François Broussais – CS 20007 – 66028 Perpignan Cedex

Tel : 04.48.22.21.64 / Fax : 04.68.61.48.60

www.association-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES GENERALES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant du plan comptable général adopté par l'Autorité des normes comptables dans son règlement 2014-03 du 5 juin 2014 (publication au JO le 15 octobre 2014).

Les conventions comptables d'établissement et de préparation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Séparation des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, augmenté des coûts directement attribuables à ces immobilisations, ou à leur coût de production.

Le cas échéant cette valorisation est augmentée des taxes non récupérables grevant le bien.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le poste immobilisations incorporelles est constitué des frais d'établissement et des logiciels acquis par l'association.

La méthode de comptabilisation par composants pour 2018, a été appliquée aux constructions suivant la répartition suivante :

Siège Social

23 rue François Broussais – CS 20007 – 66028 Perpignan Cedex

Tel : 04.48.22.21.64 / Fax : 04.68.61.48.60

www.association-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

DECOMPOSITION	TAUX	DUREE
STRUCTURE	50%	48
COUVERTURE ET ISOLATION	10.00%	48
REVETEMENTS ET PLAFONDS	10.00%	25
HUISSERIE ET EXTERIEURS	12.00%	20
RESEAUX (TOUS TYPES)	10.00%	15
SANITAIRES	4.00%	15
PEINTURES	4.00%	10

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité :

- Immeuble « structure » 30 à 50 ans
- Immeuble « fermetures et sols » 20 à 25 ans
- Installations générales 10 à 20 ans
- Immeuble « peinture, plomberie, électricité » 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 10 à 15 ans
- Matériel de transport 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. (Arrêté interministériel du 26 décembre 2005).

Siège Social

23 rue François Broussais – CS 20007 – 66028 Perpignan Cedex
Tel : 04.48.22.21.64 / Fax : 04.68.61.48.60
www.association-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

3.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement), hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur de sortie des titres cédés a été déterminée au prix d'achat moyen pondéré ou selon la méthode "premier entré - premier sorti".

3.3. Stocks

Les stocks sont évalués à leur prix de revient d'achat. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués (conserverie, biscuiterie...) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Par exception, certains stocks de produits finis sont valorisés par l'application d'un pourcentage du prix de vente hors taxes :

- Culture de légumes et autres plantes de pépinière (60% du prix de vente) ;
- Viticulture (prix du marché de l'hectolitre avec une décote comprise entre 30 à 50%) ;
- Préfabrication de ciments (60% du prix de vente).

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur économique à la date de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Siège Social

23 rue François Broussais – CS 20007 – 66028 Perpignan Cedex

Tel : 04.48.22.21.64 / Fax : 04.68.61.48.60

www.association-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'entrée, catégorie par catégorie. La méthode retenue lors des cessions de V.M.P. est la méthode du premier entré premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice, la valeur d'entrée est comparée à la valeur probable de réalisation à la clôture, valeur communiquée par les organismes bancaires. Si cette dernière est inférieure au coût d'entrée, il est pratiqué une dépréciation.

3.6. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités et concours bancaires sont évalués en date de clôture à leur valeur d'inventaire.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES PARTICULIERES AU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

La comptabilité des établissements de l'Association a été tenue en application de l'instruction M22 du 17 mars 2008 dont les dispositions intègrent l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 04 mai 2007 et l'instruction DGAS du 17 août 2007.

Cette instruction M22 est le cadre comptable de référence des établissements sanitaires et sociaux. Le plan comptable associatif appliqué (obligatoire depuis le règlement 99/01 du comité de réglementation comptable) est issu de l'arrêté du 22 décembre 2008.

Les particularités comptables font l'objet des commentaires ci-après :

4.1. Résultat de l'exercice

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité et la position de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la reprise des déficits et excédents est sans incidence sur le compte de résultat. L'application de cette recommandation conduit à faire la distinction entre le compte de résultat obéissant aux règles comptables (M22) et le compte administratif présenté à l'autorité de tutelle.

Le tableau de passage (en annexe 7) établit la correspondance entre le résultat comptable et le résultat administratif.

Siège Social

23 rue François Broussais – CS 20007 – 66028 Perpignan Cedex

Tel : 04.48.22.21.64 / Fax : 04.68.61.48.60

www.association-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

4.2. Provision pour risques et charges, provisions réglementées et fonds dédiés

Les tableaux présentés en annexes 5 et 6, décrivent l'état de ces provisions et fonds dédiés.

4.3. Engagements de retraite et avantages assimilés

Méthode de calcul de l'engagement

La méthode de calcul retenue est la méthode prospective dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte des conventions collectives nationales suivantes :

- Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.
- Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951.
- Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010.
- Convention collective nationale des entreprises du paysage du 10 octobre 2008.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève 4 004 227 € au 31/12/2018.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 1,50 %
- Taux d'évolution salariale : 1,10%
- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 50%.
- Pour la prise en compte du risque de mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

Le tableau présenté en annexe 11, décrit l'état de l'engagement retraite par établissement.

Siège Social

23 rue François Broussais – CS 20007 – 66028 Perpignan Cedex

Tel : 04.48.22.21.64 / Fax : 04.68.61.48.60

www.association-sauvy.fr

SOMMAIRE

<u>ANNEXE 1</u>	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
<u>ANNEXE 1BIS</u>	TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
<u>ANNEXE 2</u>	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
<u>ANNEXE 3</u>	DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
<u>ANNEXE 4</u>	REPORTS A NOUVEAU
<u>ANNEXE 5</u>	TABLEAU DES PROVISIONS, FONDS DEDIES, RESERVES
<u>ANNEXE 6</u>	TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES
<u>ANNEXE 6BIS</u>	TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
<u>ANNEXE 7</u>	PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF
<u>ANNEXE 8</u>	RETRAITEMENT DES FRAIS DE SIEGE
<u>ANNEXE 9</u>	DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS
<u>ANNEXE 10</u>	CAUTIONS
<u>ANNEXE 11</u>	ENGAGEMENTS RETRAITE
<u>ANNEXE 12</u>	EFFECTIF MOYEN
<u>ANNEXE 13</u>	HONORAIRES TTC COMMISSAIRES AUX COMPTES
<u>ANNEXE 14</u>	LES TROIS REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES

ANNEXE 1

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2018	Augmentations 2018	Diminutions 2018	Valeur Brute Fin d'Exercice 2018
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	264 435			264 435
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et v	622 780	24 582		647 362
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles (I) :	887 215	24 582	0	911 797
Immobilisations corporelles :				
Terrains	2 582 013	91 656		2 673 669
Agencements et aménagements de terrains	152 950	7 485		160 435
Constructions	50 269 454	71 062		50 340 516
Constructions sur sol d'autrui	9 008 466			9 008 466
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 616 035	17 651		2 633 686
Autres immobilisations corporelles :	18 365 894	702 522	72 291	18 996 125
Installations générales, agencements, aménagements divers	11 769 627	270 949		12 040 576
Matériel de transport	2 375 412	283 183	61 407	2 597 188
Matériel de bureau et matériel informatique	1 332 800	119 964	6 484	1 446 280
Mobilier	2 768 022	24 026		2 792 048
Cheptel	120 032	4 400	4 400	120 032
Emballages récupérables				
Matériel divers	5 336 343	236 758	5 419	5 567 682
Total Immobilisations corporelles (II) :	88 331 155	1 127 134	77 710	89 380 579
Immobilisations mises en concession (III) :				
Immobilisations en cours :				
Immobilisations corporelles en cours	468 472	2 484 264	120 494	2 832 242
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles				
Total Immobilisations en cours (IV) :	468 472	2 484 264	120 494	2 832 242
Participations et créances rattachées à des participations :				
Entreprises liées - Parts et créances	1 062 550			1 062 550
Titres de participation	729 081			729 081
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations	277 201		4 036	273 164
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Total Participations et créances rattachées à des participations (V) :	2 068 832	0	4 036	2 064 795
Autres immobilisations financières :				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activ. de portef. (droit de propriété)	1 013 772	66		1 013 838
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts	102 556	3 258	46 752	59 063
Dépôts et cautionnements versés	136 117	72 283	2 310	206 090
Autres créances immobilisées	100		100	
Actions propres ou parts propres				
Total Autres immobilisations financières (VI) :	1 252 546	75 607	49 162	1 278 991
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	93 008 219	3 711 587	251 402	96 468 405

ANNEXE 1bis

Libellé	Amortissements Début d'Exercice 2018	Augmentations 2018	Diminutions 2018	Amortissements Fin d'Exercice 2018
Amortissements des Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	263 493	864		264 357
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val Fonds commercial	455 755	77 642		533 397
Autres immobilisations incorporelles				
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :	719 248	78 506	0	797 754
Amortissements des Immobilisations corporelles :				
Terrains de gisement				
Agencements et aménagements de terrains	44 835	9 568		54 403
Constructions	16 972 220	1 765 027		18 737 247
Constructions sur sol d'autrui	1 940 362	210 711		2 151 074
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 275 115	85 152		2 360 267
Autres immobilisations corporelles :	12 987 833	988 211	66 924	13 909 120
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 655 304	565 426		8 220 730
Matériel de transport	2 198 613	96 951	61 406	2 234 158
Matériel de bureau et matériel informatique	1 071 740	123 216	4 745	1 190 211
Mobilier	2 052 227	197 067	39	2 249 255
Cheptel	9 950	5 551	734	14 767
Emballages récupérables				
Matériel divers	4 252 138	368 880	5 249	4 615 769
Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :	38 472 505	3 427 549	72 173	41 827 880
Amortissements Immobilisations mises en concession (III) :				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	39 191 753	3 506 055	72 173	42 625 633

ANNEXE 2

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Libellé	Montant brut 2018	ECHEANCES	
CREANCES (a)		à 1 an au +	à + d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	273 164	273 164	
Prêts	59 063	25 048	34 015
Autres immobilisations financières	1 219 928		1 219 928
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	2 618 094	2 618 094	
Personnel et comptes rattachés	16 973	16 973	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 208	5 208	
Etat et autres collectivités publiques	851 568	851 568	
Divers	3 902 311	3 902 311	
Charges constatées d'avance	185 113	185 113	
TOTAL CREANCES	9 131 423	7 877 480	1 253 943

Libellé	Montant brut 2018	ECHEANCES		
		à 1 an au +	à + d'1 an	à + de 5 ans
DETTE				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	31 470 844	1 990 171	7 815 514	21 665 159
Emprunts et dettes financières divers	127 899	106 348	21 551	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 724 474	2 724 474		
Personnel et comptes rattachés	3 025 507	3 025 507		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 917 732	2 917 732		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	613 325	613 325		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Divers	1 181 917	1 181 917		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	42 061 698	12 559 473	7 837 065	21 665 159

ANNEXE 3

DETAIL des CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

ETABLISSEMENT	MONTANT
Siège	8 758
Centre Joseph Sauvy ERR	14 301
Résidence les valbères	9 962
Résidence les myosotis	4 447
Résidence el reparo	1 324
Résidence les airelles	6 285
PUV Nyer	5 145
ESAT Charles de Menditte	37 425
EA EVL	2 927
ESAT Joan Cayrol	11 924
Foyer les pardalets	4 931
Foyer de la salanque	919
Foyer Charles de Menditte	2 246
Service d'Accueil de Jour	150
SAVS	150
FAM les Pardalets	1 511
FAM l'Oliveraie	3 189
MAS l'orri	9 457
Aide à domicile	18 053
IME Al casal	24 787
IME Aristide Maillol	307
SESSAD Poc y mes	1 916
SESSAD Caminem	447
ITEP Peyrebrune	4 797
ASCODE	9 755
Total	185 113

ANNEXE 4

REPORTS A NOUVEAU

ETABLISSEMENT	Classe 114	Classe 115	Classe 116
SIEGE ASSOCIATION J.SAUVY		34 772	-108 472
EHPAD J.SAUVY	-63	129 045	-288 790
EHPAD LES VALBERES		241 130	-159 303
EHPAD LES MYOSOTIS	-1 192	68 272	-24 814
EHPAD LES AIRELLES		350 201	-176 426
PUV EL REPARO		-82 346	-37 334
PUV NYER		-13 002	-11 589
ESAT CHARLES DE MENDITTE		-17 868	-85 190
ESAT LES TERRES ROUSSES		15 852	-62 225
ESAT JOAN CAYROL		-1 961	-91 539
FOYER LES PARDALETS		184 569	-90 683
FOYER DE LA SALANQUE		53 869	-17 080
FOYER H CHARLES DE MENDITTE		135 082	-59 466
SAJ		15 080	-9 942
FOYER V CHARLES DE MENDITTE		39 147	-18 431
SAVS		61 393	-17 427
FAM LES PARDALETS		421 351	-57 925
FAM L'OLIVERAIE	-4 607	401 656	-57 607
MAS L'ORRI		6 773	-36 615
SERVICE D'AIDE A DOMICILE		-62 630	-461 581
IME AL CASAL		656 272	-130 186
IME MAILLOL		57 631	-40 008
SESSAD POC I MES		21 792	-47 382
SESSAD ENDAVANT		54 623	-26 571
SESSAD CAMINEN		4 841	-29 983
SESSAD AUXILI		44 095	-25 295
ITEP		142 472	-89 030
ASCODE		-23 897	
SSIAD		27 045	-849
TOTAL GENERAL	-5 862	2 965 258	-2 261 744

ANNEXE 5 - TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2017	Dotations de l'Exercice 2018	Reprises de l'Exercice 2018	Montants 2018
Réserves de Compensation				
10686 - Des Déficits d'Exploitation	3 818 295	56 686	34 217	3 840 765
10687 - Des Charges d'Amortissement				
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	433 674			433 674
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	6 888 068	369 549	388 394	6 869 223
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	1 313 035			1 313 035
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	940 599			940 599
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant	372 436			372 436
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	86 648		16 077	70 571
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)	843 137	133 000	976 137	
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges	15 000			15 000
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours	5 000		5 000	
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	66 923	133 107	100 789	99 242
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
Fonds Dédiés				
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	820 995	1 127 064	382 868	1 565 190
195 - Sur Dons Manuels Affectés				
197 - Sur Legs et Donations Affectés				
TOTAL GENERAL	14 290 775	1 819 406	1 903 482	14 206 699

ANNEXE 6

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES 2018

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Autres	Fonds à engager en fin d'exercice
J SAUVY SIEGE (CNR ARS)	688 123 27 567	563 756 27 567	0	0	0	563 756 27 567
CNR ARS CPOM SURCOUT INFO	13 136	424				424
CNR ARS CPOM FUSION	87 000	14 747				14 747
CNR PANDEMIE GRIPP	31 423	31 423				31 423
FONDS MUTUALISES	109 003	86 101				86 101
CNR ARS CPOM N° 1 DEP RET (1)	419 994	403 494				403 494
EHPAD J. Sauvy ERR	193 937	22 886	6 989	6 989	154 856	177 742
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	154 856				154 856	154 856
FD IDR CPOM CD66 (1)	32 092	22 886				22 886
FD FORMATION DEAES	4 889		4 889	4 889		0
FD QVT	2 100		2 100	2 100		0
EHPAD Les VALBERES	119 415	74 377	9 643	2 444	42 594	109 772
FD IDR CPOM CD66 (1)	74 377	74 377	7 199			67 178
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	42 594				42 594	42 594
FD FORMATION DEAES	2 444		2 444	2 444		0
EHPAD Les MYOSOTIS	48 856	3 967	4 889	4 889	40 000	43 967
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	40 000				40 000	40 000
FD IDR CPOM CD66 (1)	3 967	3 967				3 967
FD FORMATION DEAES	4 889		4 889	4 889		0
EHPAD Les AIRELLES	71 465	12 803	9 434	9 434	20 329	33 132
FD IDR CPOM CD66 (1)	41 702	12 803				12 803
FD FORMATION DEAES	7 334		7 334	7 334		0
FD QVT	2 100		2 100	2 100		0
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	20 329				20 329	20 329
FAM les PARDALETS	23 663	9 564	0	0	14 099	23 663
FD IDR CPOM CD66 (1)	9 564	9 564				9 564
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	14 099				14 099	14 099
IME AL CASAL	215 017	77 563	51 281	0	86 173	112 455
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	86 173				86 173	86 173
CNR FORMATION AUTISME	78 844	52 563	26 281			26 282
FRS DE DEMARRAGE UEM	50 000	25 000	25 000			0
SESSAD POC Y MÈS	72 686	6 587	3 293	0	62 806	66 100
CNR FORMATION AUTISME	9 880	6 587	3 293			3 294
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	62 806				62 806	62 806
SESSAD ENDAVANT	79 330	0	0	0	79 330	79 330
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	79 330				79 330	79 330
SESSAD AUXILI	59 563	0	0	0	59 563	59 563
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	59 563				59 563	59 563
IME A. MAILLOL (Evaluation externe)	46 339 3 587	3 587 3 587	3 587 3 587	0	42 752	42 752 0
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	42 752				42 752	42 752
CAARUD ASCODE (Aménagement MBS)	34 175 7 389	24 918 5 774	6 456 0	0	1 120	19 582 5 774
Mise en place équipe mobile	25 666	19 144	6 456			12 688
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	1 120				1 120	1 120
FH SALANQUE	11 295	11 295	11 295	0	0	0
FD IDR CPOM CD66 (1)	11 295	11 295	11 295			0
FH CDM	21 290	0	0	0	21 290	21 290
FD COUVERTURE IDR CD66 (1)	21 290				21 290	21 290
FV CDM	11 347	0	0	0	11 347	11 347
FD COUVERTURE IDR CD66 (1)	11 347				11 347	11 347
PHV OLIVERAIE	68 579	9 693	0	0	33 258	42 951
FD IDR CPOM CD66 (1)	35 321	9 693				9 693
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	12 699				12 699	12 699
FD COUVERTURE IDR CD66 (1)	20 559				20 559	20 559
ITEP PEYREBRUNE	55 606	0	0	0	55 606	55 606
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	55 606				55 606	55 606
PUV NYER	2 444	0	0	2 444	0	2 444
FD FORMATION DEAES	2 444			2 444		2 444
EHPAD Oliveraie	99 742	0	0	0	99 742	99 742
FD COUVERTURE IDR ARS (1)	99 742				99 742	99 742
TOTAUX	1 922 872	820 995	106 868	26 200	824 863	1 565 190

(1) : Conformément au Bulletin CNCC n° 176 du 2 décembre 2014, l'association constate en fonds dédiés le montant des engagements de retraite financé par les autorités. Une dotation est constituée en fonction des excédents du groupe 2 (résultat administratif excédentaire). Une reprise est constatée lorsqu'un salarié, pour lequel un fonds dédié a été constitué, sort des effectifs.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les financements des autorités de tarification destinés aux indemnités de départs à la retraite étaient présentés dans la rubrique "Provisions pour risques et charges" des états financiers. A compter de l'exercice 2018, afin de se conformer à la position retenue par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, ces financements sont désormais présentés au bilan dans la rubrique "Fonds dédiés".

L'impact de ce changement sur la présentation des comptes est le suivant :

Rubriques des états financiers	Comptes pro-forma		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2017
Provisions pour Risques et charges	85 571	944 785	101 648
Fonds dédiés	1 565 190	820 995	1 664 132
Impact sur les fonds propres	0	0	0

ANNEXE 6 BIS

ETABLISSEMENTS	SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS			SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT			SOLDE NET AU 31/12/2018
	VALEURS BRUTES EN DEBUT D'EXERCICE (CPTÉ 131)	VARIATION SUBVENTION	SOLDE AU 31/12/2018 (CPTÉ 131)	VALEURS BRUTES EN DEBUT D'EXERCICE (CPTÉ 139)	SUBVENTIONS INSCRITES AU CPTÉ DE RESULTAT	SOLDE AU 31/12/2018 (CPTÉ 139)	
EHPAD J. Sauvy ERR	2 902 451 €	- €	2 902 451 €	145 284 €	87 543 €	232 827 €	2 669 624 €
EHPAD Les VALBERES	205 639 €	- €	205 639 €	52 222 €	5 555 €	57 777 €	147 862 €
EHPAD Les MYOSOTIS	142 726 €	- €	142 726 €	29 647 €	9 355 €	39 002 €	103 724 €
RESIDENCE EL REPARO	270 514 €	- €	270 514 €	57 275 €	5 440 €	62 715 €	207 799 €
EHPAD L'OLIVERAIE	127 030 €	- €	127 030 €	53 070 €	8 469 €	61 538 €	65 492 €
EHPAD Les AIRELLES	71 396 €	294 794 €	366 190 €	3 000 €	3 000 €	6 000 €	360 190 €
PUV Nyer	36 600 €	- €	36 600 €	12 406 €	3 170 €	15 576 €	21 024 €
ESAT Charles de Menditte	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Entreprise adaptée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ESAT les terres rouges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ESAT Joan Cayrol	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EA ARR	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Foyer les pardalets	29 444 €	10 000 €	39 444 €	9 568 €	4 015 €	13 584 €	25 860 €
Foyer de la salanque	- €	2 610 €	2 610 €	- €	- €	- €	2 610 €
Foyer Charles de Menditte	165 172 €	- €	165 172 €	111 491 €	8 259 €	119 750 €	45 422 €
Foyer de vie CDM	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Service d'Accueil de Jour	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SAVS	- €	10 000 €	10 000 €	- €	1 071 €	1 071 €	8 929 €
FAM les Pardalets	- €	10 000 €	10 000 €	- €	1 071 €	1 071 €	8 929 €
FAM l'Oliveraie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MAS Lorri	3 448 812 €	- €	3 448 812 €	1 208 607 €	188 124 €	1 396 731 €	2 052 081 €
Service d'aide à domicile	14 812 €	- €	14 812 €	12 960 €	1 852 €	14 812 €	- €
IME Al casal	3 725 696 €	18 052 €	3 743 748 €	1 132 292 €	55 967 €	1 188 259 €	2 555 489 €
IME Aristide Maillol	781 654 €	- €	781 654 €	179 504 €	36 891 €	216 395 €	565 259 €
SESSAD Poc y mes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SESSAD Endavant	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SESSAD Caminem	- €	10 000 €	10 000 €	- €	1 071 €	1 071 €	8 929 €
SESSAD Auxili	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ITEP Peyrebrune	150 111 €	- €	150 111 €	66 430 €	5 706 €	72 135 €	77 976 €
ASCODE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Association Joseph Sauvy 963	28 565 €	- €	28 565 €	- €	97 €	- €	28 565 €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	12 100 623 €	355 457 €	12 456 080 €	3 073 756 €	426 461 €	3 500 314 €	8 955 765 €

ANNEXE 7

PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF 2018

ETABLISSEMENT	FINANCEUR	CONV	SECTION	RESULTATS COMPTABLES	DEPENSES NON OPPOSABLES	REPRISE RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS ADMINISTRATIFS
Aides à domicile	CG66	Secteur conventionné	Aide à domicile	-140 114			-140 114
Aitrelles	CG66	Secteur conventionné	DEPENDANCE	4 120			4 120
Aitrelles	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	-64 477			-64 477
Aitrelles	ARS	Secteur conventionné	ARS	19 915			19 915
CAARUD	ARS	Secteur conventionné	ARS	-17 900			-17 900
Centre Sauvy	CG66	Secteur conventionné	DEPENDANCE	-29 024			-29 024
Centre Sauvy	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	89 088			89 088
Centre Sauvy	ARS	Secteur conventionné	ARS	17 314			17 314
El reparo	CG66	Secteur conventionné	DEPENDANCE	20 501			20 501
El reparo	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	69 370			69 370
ESAT C. DE MENDITTE	ARS	Secteur conventionné	ARS	3 248	34 565		37 814
ESAT Joan CAYROL	ARS	Secteur conventionné	ARS	621	-13 270		-12 649
ESAT Terres Rousses	ARS	Secteur conventionné	ARS	11 304	-5 946		5 358
FAM Les Pardalets	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	2 476	-4 648		-2 172
FAM Les Pardalets	ARS	Secteur conventionné	ARS	-25 124	1 180		-23 944
PHV Oliverale	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	10 466			10 466
PHV Oliverale	ARS	Secteur conventionné	ARS	19 081			19 081
Foyer Charles de Menditte	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	26 505	-10 440		16 065
Foyer de la Salanque	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	3 977	-512		3 465
Foyer de vie Charies de Menditte	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	1 995	2 888		4 883
Foyer Les Pardalets	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	58 031	-3 478		54 553
IME Al casal	ARS	Secteur conventionné	ARS	-198 835	8 236	469 307	278 708
IME Atitide-MAILLOL	ARS	Secteur conventionné	ARS	198 534	2 479		201 013
ITEP Peyrebrune	ARS	Secteur conventionné	ARS	27 763	22 125		49 888
Les Valbères	CG66	Secteur conventionné	DEPENDANCE	37 595			37 595
Les Valbères	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	25 939			25 939
Les Valbères	ARS	Secteur conventionné	ARS	45 743			45 743
Mas L'orri	ARS	Secteur conventionné	ARS	-134 548	20 655		-113 893
Myosotis	CG66	Secteur conventionné	DEPENDANCE	-31 619			-31 619
Myosotis	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	74 359			74 359
Myosotis	ARS	Secteur conventionné	ARS	3 002			3 002
PLUV NYER	CG66	Secteur conventionné	DEPENDANCE	-5 245			-5 245
PLUV NYER	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	-51 833			-51 833
Sce Accompagnement - SAVS	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	4 914			4 914
Service Accueil de Jour - SAJ	CG66	Secteur conventionné	HEBERGEMENT	1 099			1 099
SESSAD Auxili	ARS	Secteur conventionné	ARS	30 203	-3 969		26 234
SESSAD Camhiem	ARS	Secteur conventionné	ARS	29 789	-12 956		16 833
SESSAD Endavant	ARS	Secteur conventionné	ARS	46 266	-1 535		44 731
SESSAD Poc y Mes	ARS	Secteur conventionné	ARS	964	4 442		5 406
UEM (SESSAD Poc Y Mes)	ARS	Secteur conventionné	ARS	3 944	0		3 944
SIEGE	ARS	Secteur conventionné	ADMINISTRATION	43 252			43 252
Ssiad ERR	ARS	Secteur conventionné	ARS	45 739	-3 090		42 649
TOTAL GESTION CONTROLLEE				264 222	43 983	469 307	777 512
AJS	SAUVY	Secteur non conventionné		17 266			17 266
AP ARR	SAUVY	Secteur non conventionné	COMMERCIAL	133 902			133 902
AP Canet (EA Espaces Verts du Littoral)	SAUVY	Secteur non conventionné	COMMERCIAL	140 055			140 055
Centre Sauvy SMUR	SAUVY	Secteur non conventionné	DIVERS	4 601			4 601
Entreprise C. DE MENDITTE	SAUVY	Secteur non conventionné	COMMERCIAL	222 841			222 841
Entreprise Joan CAYROL	SAUVY	Secteur non conventionné	COMMERCIAL	153 935			153 935
Entreprise Terres Rousses	SAUVY	Secteur non conventionné	COMMERCIAL	40 694			40 694
Portage de repas AAD	SAUVY	Secteur non conventionné	Aide à domicile	-32 160			-32 160
TOTAL GESTION PROPRE				681 134	0		681 134
TOTAL GENERAL				945 356	43 983	469 307	1 458 646

ANNEXE 8

RETRAITEMENT des FRAIS de SIEGE

Facturation totale frais de siège	1 807 717
-----------------------------------	-----------

	TOTAL	COMPTE	
		65560000	61118001-61180000
Centre Joseph Sauvy ERR	120 393	65 524	54 869
SSIAD DE CERDAGNE	12 915	12 915	
Résidence les valbères	90 810	52 219	38 591
Résidence les myosotis	48 335	25 653	22 682
Résidence el reparo	9 839	9 839	
Résidence l'oliveraie	0		
Résidence les airelles	72 925	36 898	36 027
PUV Nyer	9 170	9 170	
ESAT Charles de Menditte	53 850	53 850	
ESAT Charles de Menditte commercial	84 789	84 789	
Entreprise adaptée	29 627	29 627	
ESAT les terres rouges	29 782	29 782	
ESAT les terres rouges commercial	46 797	46 797	
ESAT Joan Cayrol	48 102	48 102	
ESAT Joan Cayrol commercial	68 099	68 099	
EA ARR	63 911	63 911	
Foyer les pardalets	96 000	96 000	
Foyer de la salanque	20 000	20 000	
Foyer Charles de Menditte	30 000	30 000	
Service d'Accueil de Jour	8 000	8 000	
Foyer de vie CDM	18 000	18 000	
SAVS	8 000	8 000	
FAM les Pardalets	41 276	28 000	13 276
FAM l'Oliveraie	34 513	24 000	10 513
MAS l'orri	121 432	121 432	
Aide à domicile	200 875	200 875	
IME Al casal	142 562	142 562	
IME Aristide Maillol	77 134	77 134	
SESSAD Poc y mes	26 100	26 100	
SESSAD Endavant	17 525	17 525	
SESSAD Caminem	22 658	22 658	
SESSAD Auxili	19 607	19 607	
ITEP Peyrebrune	100 413	100 413	
ASCODE	34 278	34 278	
	1 807 717	1 631 759	175 958

ANNEXE 9

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles	Montant
Amendes et pénalité	9 570
Autres charges exceptionnelles exercice courant	46 657
Charges sur exercice antérieur	0
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0
Autres charges exceptionnelles sur opération de capital	0
Dotations aux amortissements exceptionnels	3 665
Dotations aux provisions réglementées	177 000
Total	236 892

Produits exceptionnels	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0
Produit sur exercice antérieur	0
Produit de cession des éléments d'actif	5 075
quote part subvention virée au compte de résultat	485 289
Reprise de provisions règlementées	388 394
Total	878 758

Résultat exceptionnel	641 867
------------------------------	----------------

ANNEXE 10

ENGAGEMENTS FINANCIERS 2018

ORGANISME	OBJET	MONTANT	GARANTIES DONNEES
CREDIT AGRICOLE (P0843J013PR)	EMPRUNT	2 058 750	CAUTION SOLIDAIRE
BANQUE POPULAIRE	EMBOUTEILLAGE VIN	4 000	DEMANDEE PAR LA DOUANE
CREDIT COOPERATIF	EMPRUNT	123 503	CAUTION AMORTISSABLE
CREDIT COOPERATIF	EMPRUNT	650 000	CAUTION SOLIDAIRE AU PROFIT DU GCSMS CENTRE DE GERONTOLOGIE DU ROUSSILLON
		2 836 253	

ANNEXE 11

ENGAGEMENT RETRAITE 2018

ETABLISSEMENT	ENGAGEMENT TOTAL	COMPTABILISE EN FONDS DEDIES	NON COUVERT
SIEGE	170 514	403 494	-232 980
AIDE A DOMICILE - PERPIGNAN	174 857		174 857
EHPAD CENTRE SAUVY - ERR	439 147	177 742	261 405
EHPAD LES VALBERES - SOREDE	364 344	109 772	254 572
EHPAD LES MYOSOTIS - UR	80 352	43 967	36 386
EHPAD L'OLIVERAIE - BOMPAS	108 915	99 742	9 173
EHPAD LES AIRELLES - VERNET LES BAINS	189 328	33 132	156 196
PUV EL REPARO - LATOUR DE CAROL	4 822		4 822
PUV DE NYER - NYER	2 566		2 566
ESAT CHARLES DE MENDITTE - BOMPAS	125 143		125 143
ESAT JOAN CAYROL - BOMPAS	181 430		181 430
ESAT LES TERRES ROUSSES - CANET	78 874		78 874
EA EVL	44 364		44 364
EA ARR	43 458		43 458
FOYER LES PARDALETS - LOS MASOS	188 338		188 338
FOYER DE LA SALANQUE	82 960		82 960
FOYER H CHARLES DE MENDITTE - BOMPAS	66 724	21 290	45 434
SAJ COULEUR DE VIE - BOMPAS	23 089		23 089
FOYER OCCUP. DE VIE - BOMPAS	61 504	11 347	50 157
SAVS - BOMPAS	72 421		72 421
FAM LES PARDALETS - LOS MASOS	73 862	23 663	50 200
PHV L'OLIVERAIE - BOMPAS	39 945	42 951	-3 006
MAS L'ORRI - PRADES	242 291		242 291
IME AL CASALS - LE SOLER	314 433	86 173	228 260
IME MAILLOL - BOMPAS	219 765	42 752	177 013
ITEP PEYREBRUNE - NEFIACH	285 486	55 606	229 880
SESSAD POC Y MES - LE SOLER	89 005	62 806	26 199
SESSAD ENDAVANT - PERPIGNAN	36 959	79 330	-42 372
SESSAD CAMINEM - PERPIGNAN	84 223		84 223
SESSAD AUXILI - PERPIGNAN	55 377	59 563	-4 186
CAARUD ASCODE - PERPIGNAN	59 731	1 120	58 611
Total	4 004 227	1 354 448	2 649 778

Méthode retenue : Les calculs des montants des engagements en matière de retraite sont conformes aux différentes conventions collectives concernées en fonction de l'établissement . La méthode est prospective. Les calculs sont basés sur une table de mortalité TV 88/90 L'âge de départ retenu est 62 ans avec un taux monétaire et une évolution annuelle des salaire de 1,10%.

ANNEXE 12

EFFECTIF MOYEN 2018		
ETABLISSEMENT		NB PERSONNE
CDI	Hommes	182
	Femmes	621
CDD	Hommes	3
	Femmes	24
CONTRATS AIDES (CAE - CUI - AVENIR)	Hommes	17
	Femmes	59
TRAVAILLEURS HANDICAPES E.A.	Hommes	34
	Femmes	11
TRAVAILLEURS HANDICAPES ESAT	Hommes	175
	Femmes	105
TOTAL		1 231

H 411
F 820

ANNEXE 13

HONORAIRES TTC COMMISSAIRES AUX COMPTES (FACT)

ETABLISSEMENT	MONTANT
SIEGE	75 960
HONORAIRES GLOBAUX	75 960

ANNEXE 14

LES TROIS REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES 2018

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la rémunération totale des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés est de 275 741 €.